



MAIRIE
DE
VOLONNE

04290

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 16
Qui ont pris part à la DCM : 18
Date de la convocation :
Le 24 mars 2026

dcn - N° 09 / 260330

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

(Séance du 30 mars 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (16) : Sandrine COSSERAT, Renée VIARD-SIRI, Odile BONIKOWSKI, Michel DELLA SAVIA, Dominique SEGRE, Claude FARGETON, Yves BERTRAND, Patrick DE TAXIS DU POET, Nathalie BOURRIEL, Joseph ROUX, Sébastien RICHERT, Maud AMIGON, Sara BENKIRANE, Romane BONNELLE, Gilbert JAUME et Géraldine AMELIN LE NEDIC.

ABSENTS (3) : Michel BLASZCZYK (procuration à Patrick DE TAXIS DU POET), Julien TAMINI et Bruno MAGNE (procuration à Gilbert JAUME).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI.

- **OBJET :** Borne IRVE : convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1, bénéficiaire de la DSP

Madame le Maire donne lecture de la convention d'occupation du domaine public qui a été transmise à l'ensemble des conseillers et qui est annexée à la présente délibération.

Cette convention définit les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la Commune de Volonne accorde à la société SPBR1 une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette convention est rendue nécessaire suite à l'abandon par le SDE04 de la gestion directe du service (par le biais d'un marché public) au profit d'une délégation de service public dont le bénéficiaire est la société SPBR1.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix POUR) :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT